



NOTE D'INFORMATION A DESTINATION DES RIVERAINS RELATIVE À LA FÊTE DE LA MOULE DU

08 AOUT 2026

L'association « Le Réveil Plainais » organise le **samedi 08 août 2026** sa traditionnelle « **Fête de la moule** » à **Port-Giraud**.

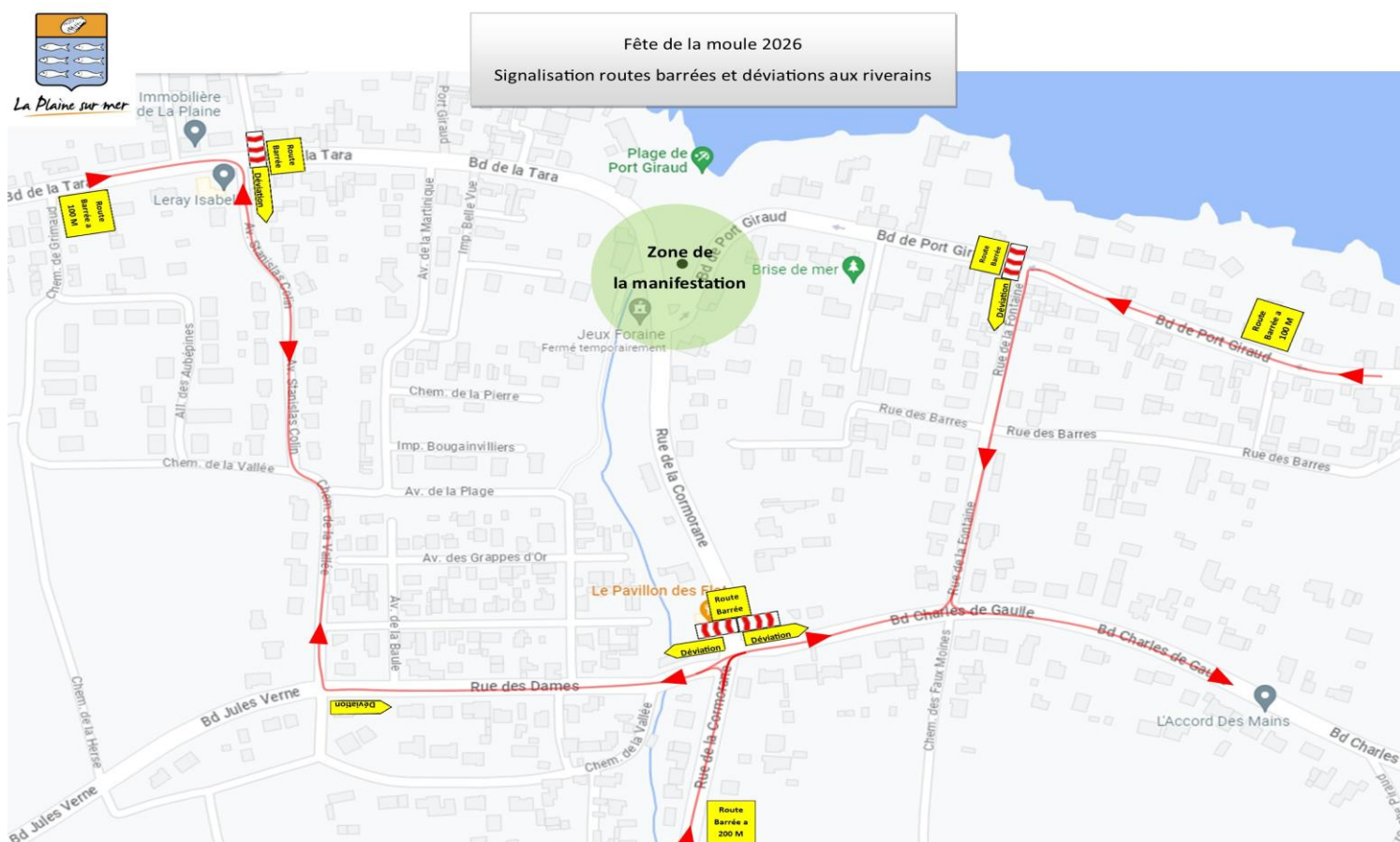
Cette manifestation qui génère un flux de public important, impose la mise en œuvre de contraintes de circulation et de stationnement sur ce secteur, dans le cadre stricte des dispositions **VIGIPIRATE « vigilance renforcée »** édictées par les services de l'Etat.

En conséquence et afin de mettre en place un périmètre étanche dans la zone incluant le parking de Port-Giraud, **la circulation et le stationnement sont interdits du Samedi 08 août 2026 – 17 h 00 au dimanche 09 août 2026 à 03 h 00 (arrêté n° 2026-280-PM)**, sur les portions de voies suivantes :

- Boulevard de Port-Giraud (DEVIATION par la rue de la Fontaine)
- Rue de la Cormorane (DEVIATION par le boulevard de Gaulle ou l'avenue des Dames)
- Boulevard de la Tara (DEVIATION par l'avenue Stanislas Colin).

Du jeudi 30 juillet au vendredi 08 août 2026, Les riverains peuvent s'inscrire pour obtenir un laissez-passer sur présentation d'un justificatif de domicile auprès du Poste de police municipale (de 11 h 00 à 14 h 00 et de 15 h à 19 h 00) à défaut à l'accueil de la Mairie.

Nous vous remercions de votre compréhension.



(Arrêté municipal de référence : n° 2026-280-PM)